

Nombre
de conseillers élus
33

Conseillers en fonction
33

Conseillers présents
19

(+ 13 procurations)

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH-BOULAY-MOSELLE

COMMUNE DE STIRING WENDEL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à 18 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{er} octobre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Stiring-Wendel sous la présidence de Monsieur LUDWIG Yves.

Présent-e-s : M. LUDWIG Yves, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. SAÏDI Ayoub, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia **(19)**

Absent excusé : M. PFEFFER Kévin **(1)**

Absent-e-s ayant donné procuration : Mme HAAG Elisabeth à M. le Maire, M. BOUR Roger à M. STAUB Jean-Patrick, M. LE BLANC Yannick à Mme MULLER Suzanne, M. DECKER Bernard à M. ALLEMAND Alain, M. AZOUZ Abdenhour à Mme CINQUALBRE Mireille, M. BURG Philippe à Mme DENNINGER Eugénie, M. GANDER Olivier à M. LEININGER Grégoire, M. HOULLE Christian à Mme HOLTZER Danièle, M. RICCI Emmanuel à Mme MAILLARD Patricia, Mme SCHAAF Anaïs à Mme DAHLEM Nicole, Mme SCHÄFER Elaine à Mme SOTGIU Brigitte, Mme MARISON Josiane à Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. MAI Gaston à M. TYRAKOWSKI Gaston **(13)**

Secrétaire de séance : Mme MULLER Suzanne

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1 Désignation de référents territoriaux E.E.S.H. (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine) **(DEL 064_2025)**

L'ambrosie à feuilles d'armoïse (plante aux pollens allergisants) et les chenilles processionnaires du chêne (poils urticants) sont présentes au sein de notre département. Ces espèces constituent un problème de santé publique et sont à ce titre, réglementées par le Code de la Santé Publique (C.S.P.) en tant qu'Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine (E.E.S.H.) et par des arrêtés préfectoraux (arrêtés préfectoraux n°2018-192 du 12 juillet 2018 et n°2023-239 du 15 décembre 2023).

Dans le futur, d'autres espèces pourraient être réglementées et concerner nos territoires. Le plan d'actions régional EESH 2024-2026 en tient compte et intègre dès à présent d'autres espèces à enjeu local comme la berce du Caucase (plante causant des dermatites par contact cutané), le datura (plante toxique par ingestion), les tiques et le moustiques-tigre (vecteurs de maladies) ainsi que les punaises de lit (morsures avec démangeaisons). L'agence régionale de santé (ARS) Grand Est finance ce plan et en a confié l'animation et la coordination à FREDON Grand Est.

Dans ce cadre, la désignation au sein de notre commune de référents territoriaux EESH est un enjeu majeur pour agir de manière préventive et limiter les risques de prolifération de ces espèces dans notre département. Le rôle des référents territoriaux consiste à :

- repérer la présence de ces espèces,
- participer à leur surveillance,
- informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération,
- veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures

Outre l'impact sur la santé de nos concitoyens, certaines espèces peuvent également entraîner des conséquences économiques sur les secteurs agricoles : perte de rendement et déclassement des récoltes. De même, la présence de chenilles processionnaires peut justifier la fermeture d'un site touristique et engendre des difficultés pour les acteurs concernés.

Le maire propose de désigner un binôme élu-agent territorial pour optimiser les actions par la complémentarité de leurs fonctions. Celui-ci pourraient être constitué de :

- Madame Mireille CINQUALBRE, adjointe au Maire en charge de l'environnement
- Monsieur Mohammed EL FAKIR, adjoint technique principal de 1^{ère} classe

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité

- D'adopter la proposition du maire en désignant Madame Mireille CINQUALBRE et Monsieur Mohammed EL FAKIR référents territoriaux EESH.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Délibération publiée le 15 octobre 2025

Le secrétaire de séance,


Suzanne MULLER



Pour extrait certifié conforme,
Stiring-Wendel, le 10 octobre 2025

Le Maire,

Yves LUDWIG

